

## Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT  
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS



PRÉFET  
DE LA CHARENTE

Co-animation



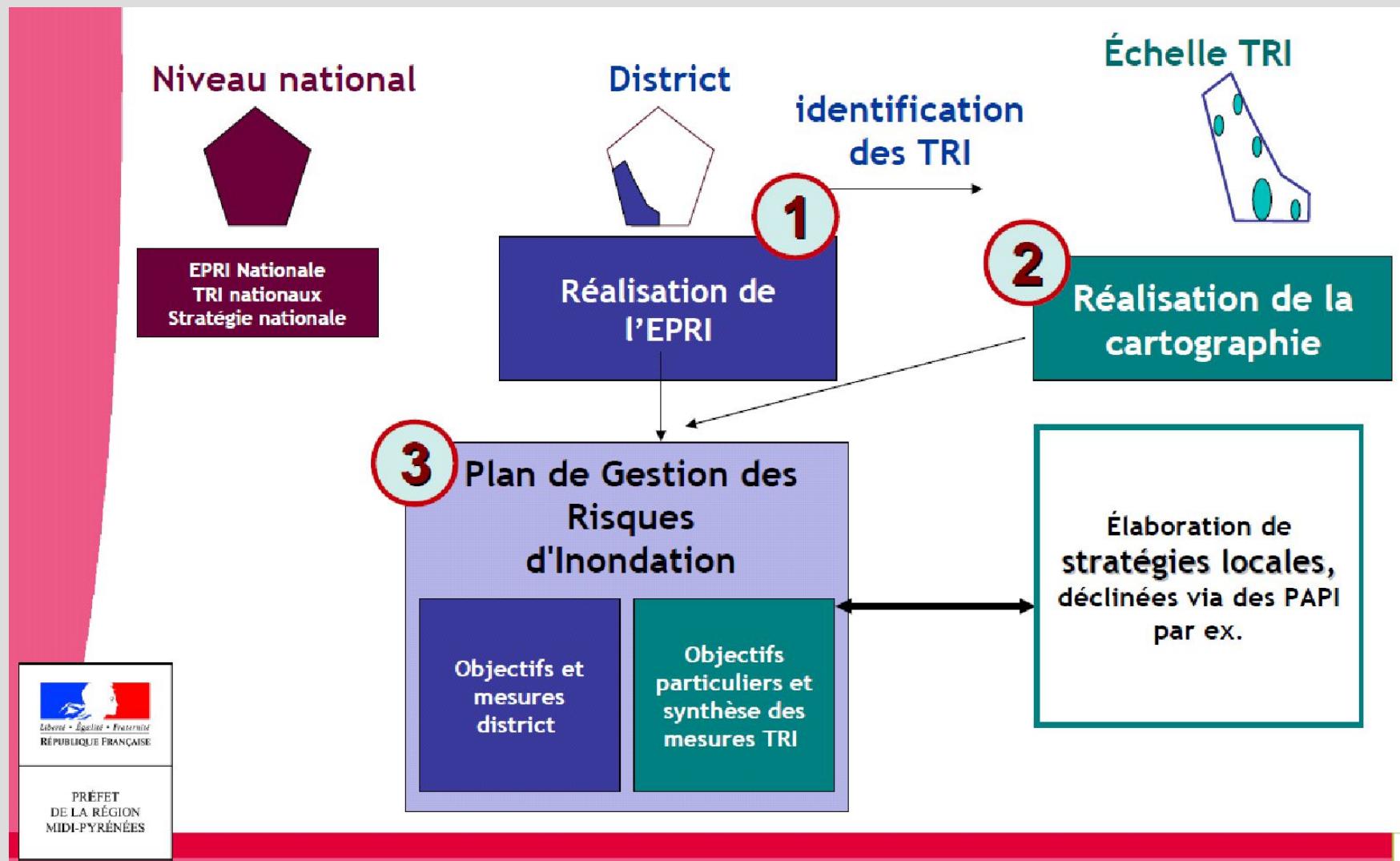
# **DEMARCHE DIRECTIVE INONDATION**

## **La Directive Inondation (2007/60/CE) relative à « l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation »**

- Ses objectifs : « ... réduire les conséquences négatives pour la **santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique**, associées aux inondations dans la Communauté ... »
- Transposition en droit français : la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement)
- Etapes :
  - 1 - Evaluer préalablement les enjeux
  - 2 - Cartographier les risques dans les territoires à risque important
  - 3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques

Cycle reconduit  
tous les 6 ans

# Démarche Directive Inondation

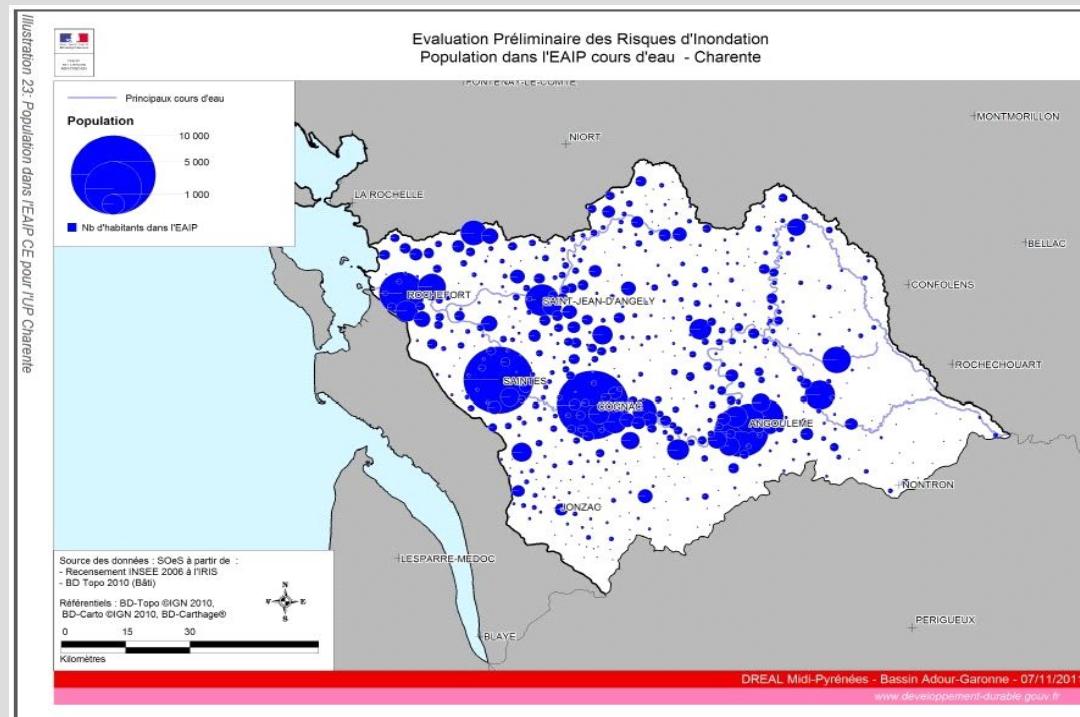


# Evaluer les enjeux

## Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) - AP mars 2012

- Méthode cartographique à grande échelle pour évaluer globalement les enjeux dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles

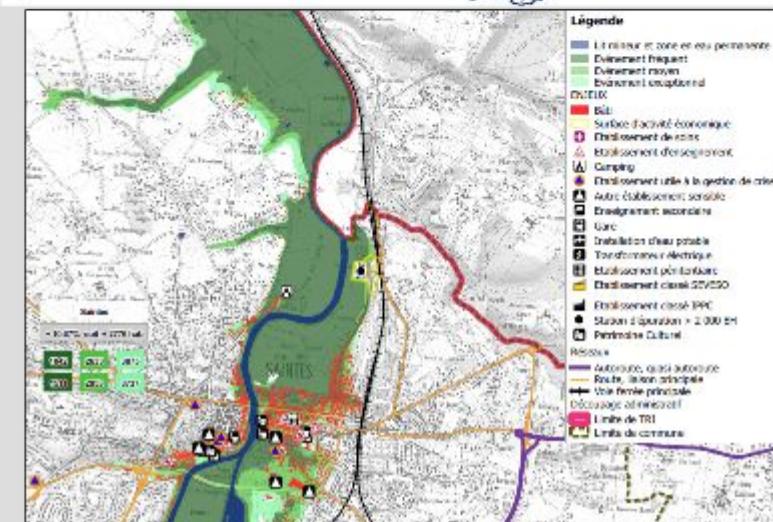
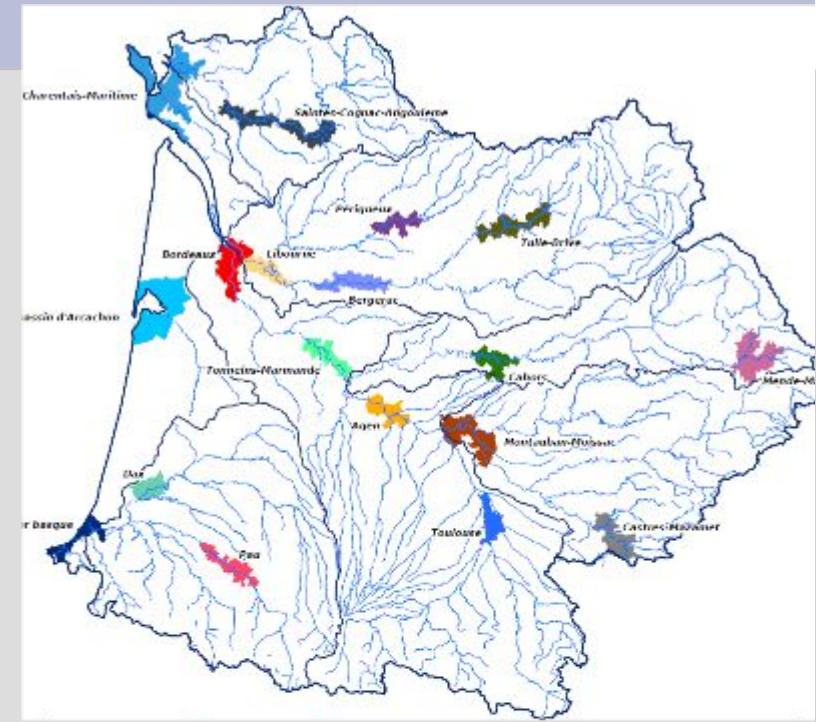
*-> échelle du district Adour-Garonne, déclinaison par grands bassins versants*



# Identification des TRI et cartographie des risque

## Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)

- Identification de poches de risque concentrant l'essentiel des enjeux - **AP janvier 2013 -> échelle du district Adour-Garonne (18 TRI)**
- Cartographie plus fine des risques - **AP décembre 2014 -> échelle du TRI**
  - Fréquent -> réflexion pour réduction des dommages
  - Moyen = centennal -> réflexion pour aménagement du territoire
  - Exceptionnel -> éléments de connaissance pour préparer la gestion de crise



# Mettre en place des stratégies

- **SNGRI -> Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation, octobre 2014**
  - *Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations*
  - *Objectif n°2 : Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages potentiels*
  - *Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale*
- **PGRI Adour-Garonne 2016-2021 -> Plan de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du district, approuvé en fin d'année 2015 (opposabilité)**
  - *6 objectifs dont 5 repris dans la SLGRI*
- **SLGRI -> Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du TRI, à approuver d'ici fin 2016**
  - *Périmètre cohérent avec objectif de résultat sur le TRI*
  - *Déclinaison SNGRI et PGRI*
  - *Est ensuite traduite par un ou des programmes d'actions (de type PAPI)*

**ARTICULATION SLGRI / SAGE**

# Le SAGE Charente

## ➤ Un outil de gestion durable de l'eau

Élaboré de manière concertée au niveau local, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de prévention et de protection des milieux, un outil de développement local, un outil juridiquement encadré. Il est un cadre de référence pour tous les projets à court et long termes liés à l'eau sur un bassin versant.

### Le SAGE :

- répertorie les milieux aquatiques sensibles et définit les conditions de leurs préservation et valorisation,
- détermine des objectifs quantitatifs, qualitatifs et leurs délais de réalisation.
- fixe les actions de protection de l'eau et de prévention des inondations,
- peut réglementer la répartition de la ressource en eau entre les usagers.

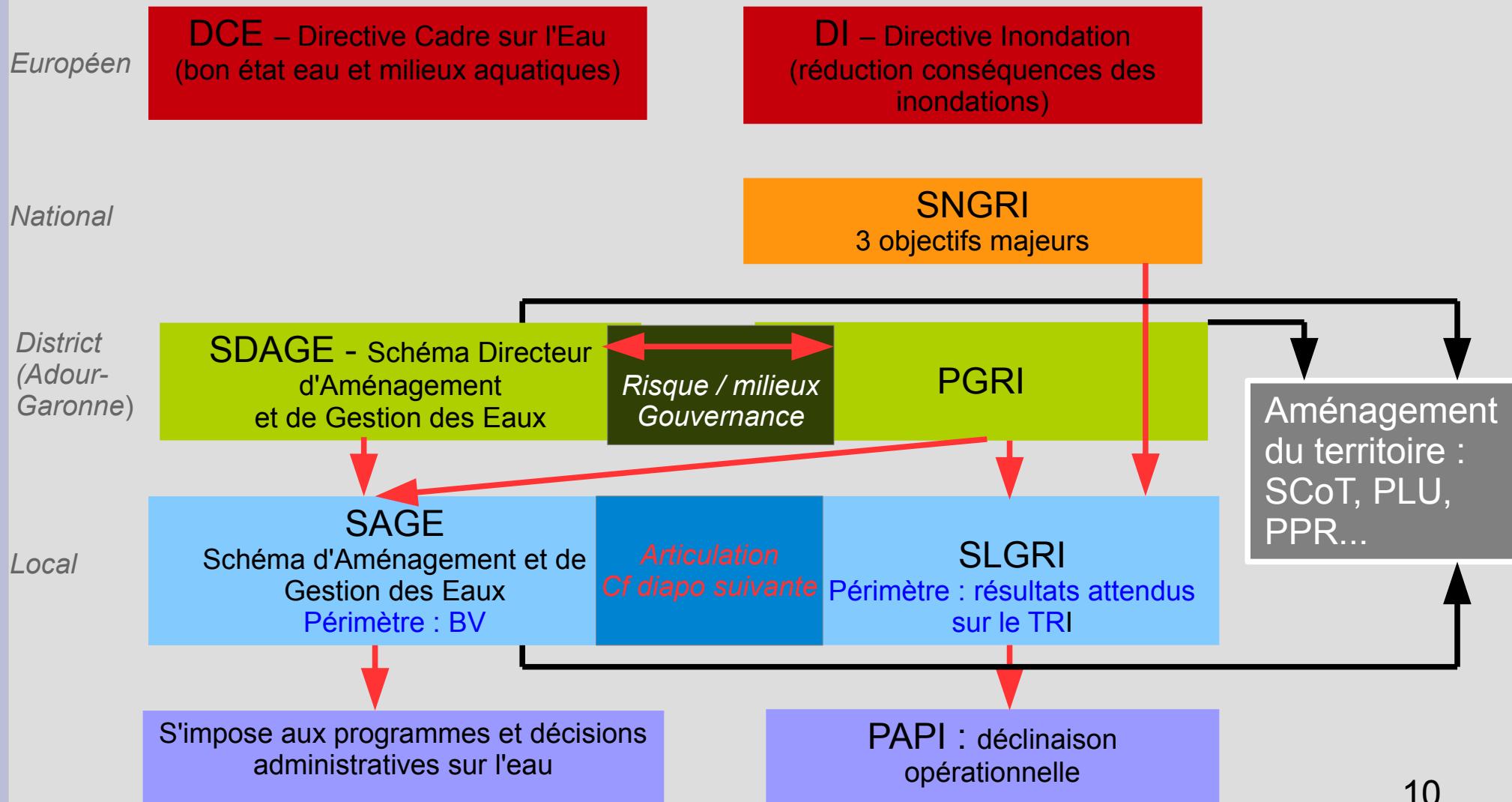
## Grands objectifs du SAGE Charente

- > la reconquête de la qualité des eaux,
- > la gestion équilibrée de la ressource,
- > la préservation des milieux et des espèces,
- > la réduction durable du risque inondation.

## Echéances du SAGE Charente

Validation de la stratégie : avant été 2016  
Approbation du SAGE : fin 2017/début 2018

# Articulation SLGRI / SAGE



## Articulation SLGRI / SAGE Charente

- *La SLGRI et le SAGE peuvent avoir des dispositions communes ou rapprochées sur des sujets mixtes milieux/inondations*
- *Le SAGE pourra si besoin et si la CLE le décide instaurer des prescriptions réglementaires pour appuyer une disposition de la SLGRI commune avec le SAGE*
- *Le SAGE doit se saisir de dispositions de prévention des inondations sur des secteurs hors TRI*
- *L'écriture de la SLGRI pourra s'appuyer sur les réflexions préalables de la commission thématique « inondation » du SAGE. Le SAGE devra se saisir de la SLGRI.*
- *La SLGRI et le SAGE présentent l'avantage de se construire simultanément : structure porteuse commune, calendriers compatibles, opportunité de complémentarité des outils*

# **FINALITE DES ATELIERS THEMATIQUES**

# Objectifs / dispositions

- La SLGRI doit fixer des *objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles pour le TRI*
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des *dispositions à mettre en œuvre* dans un délai de 6 ans

## Exemple

Objectif atelier : force de propositions stratégiques

| SLGRI   |  | PAPI   |  |
|---|--|--|--|
| Objectif général  | Sous-objectif                                    | Disposition  | Action   |
| 1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité | 1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire     | 1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises<br><br>1.1.b - Développer la dureté des réseaux | Action : Elaboration d'une trame de PCA<br>MOa : Syndicat Mixte du Longdufleuve<br>Coût : 5 000 €<br>Calendrier : 2018<br>Plan de financement : 50 % FPRNM, 50 % MOa |
|   | 1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable | 1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent   | Action : Révision PPRI agglo Prèsdel'eau<br>MOa : DDT<br>...   |
|   |  |  | Action : Révision PPRI agglo Piedsmouillés<br>MOa : DDT<br>...   |

# **ORGANISATION DE LA SLGRI**

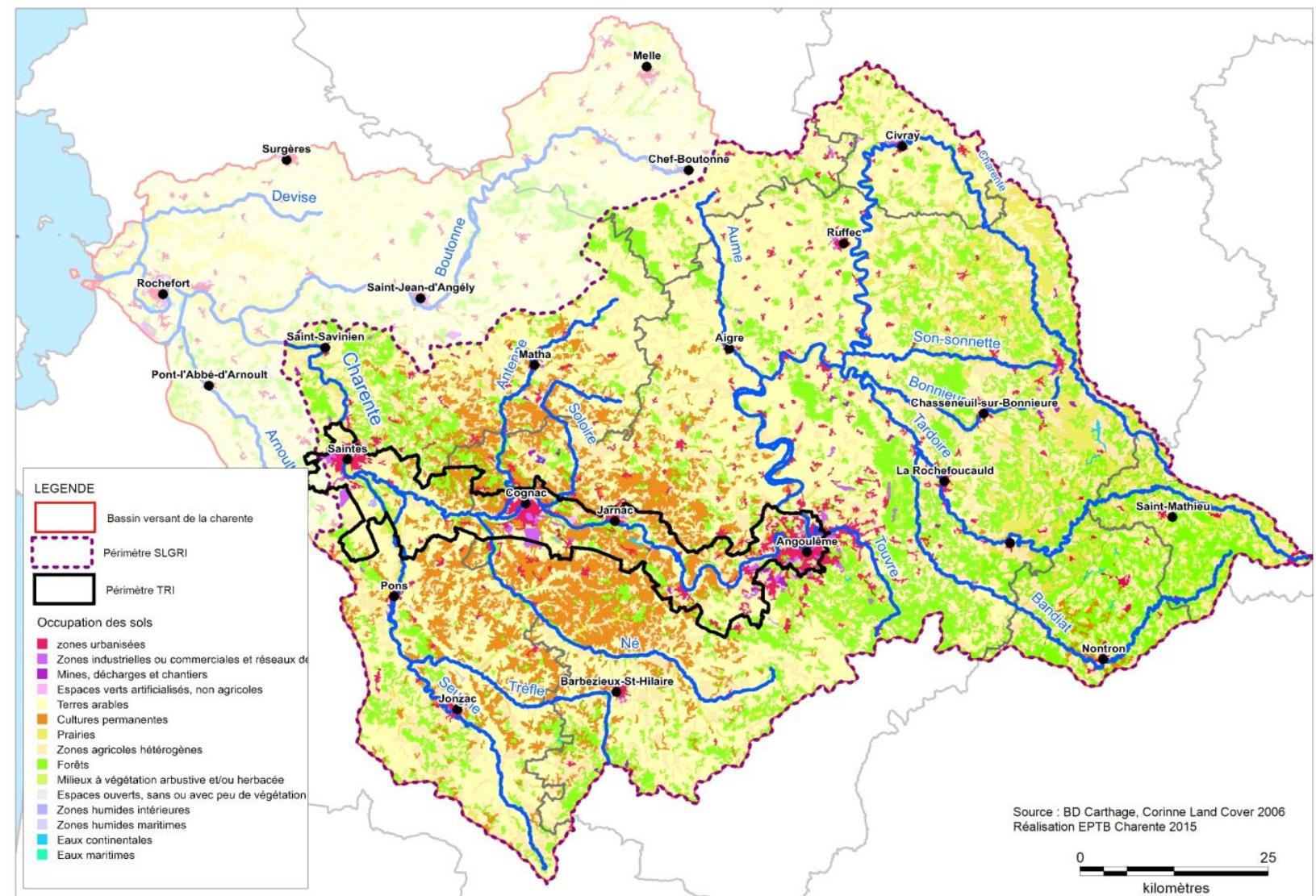
# Organisation administrative

- Préfet pilote : [Préfet de la Charente](#)
- Service de l'Etat en charge du suivi : [DDT Charente](#)
- Collectivité locale porteuse : [EPTB Charente](#)
- Parties prenantes et comité de pilotage : [définis dans AP de août 2014](#)

**1<sup>ère</sup> réunion des parties prenantes le 11/02/2015 à Cognac**

- validation périmètre
- validation grands objectifs
- validation organisation de la démarche

# Périmètre



## Grands objectifs (cf PGRI)

- 1 - Aider les **maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI
- 2 - Améliorer la **connaissance et la culture du risque** inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- 3 - Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le **délai de retour à la normale** des territoires sinistrés
- 4 - **Aménager durablement** le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de **réduire sa vulnérabilité**
- 5 - Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements

*Obj n°6 du PGRI « Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations » écarté car pas d'ouvrage existant. Possibilité d'inscrire des travaux hydrauliques dans « gestion des écoulements » ou « aménagement du territoire »*

# Organisation de la démarche

- Travail des parties prenantes sous forme de **4 ateliers thématiques** (objectifs 2 à 5 – discussion MOa dans chaque atelier)
- **Co-animation** des ateliers par une **partie prenante**
- **Validation** du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en **COPIL**

| SLGRI                                  |                 |   |
|--|-----------------|---|
| <b>Série 1 ateliers</b>                | Nov-déc 2015    | <i>Faire émerger des propositions stratégiques</i>                                  |
| <b>Série 2 ateliers</b>                | Mars 2016       | <i>Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions</i> |
| <b>COPIL</b>                           | Mai 2016        | <i>Validation état des lieux et dispositions</i>                                    |
| <b>Approbation SLGRI par le Préfet</b> | Avant fin 2016  | <i>Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB</i>                            |
| <b>Travail sur programme d'actions</b> | Fin 2016 - 2017 | <i>Elaborer le futur PAPI</i>   |

# **QUELQUES ELEMENTS D'ETAT DES LIEUX THEMATIQUE**

# Historique des inondations

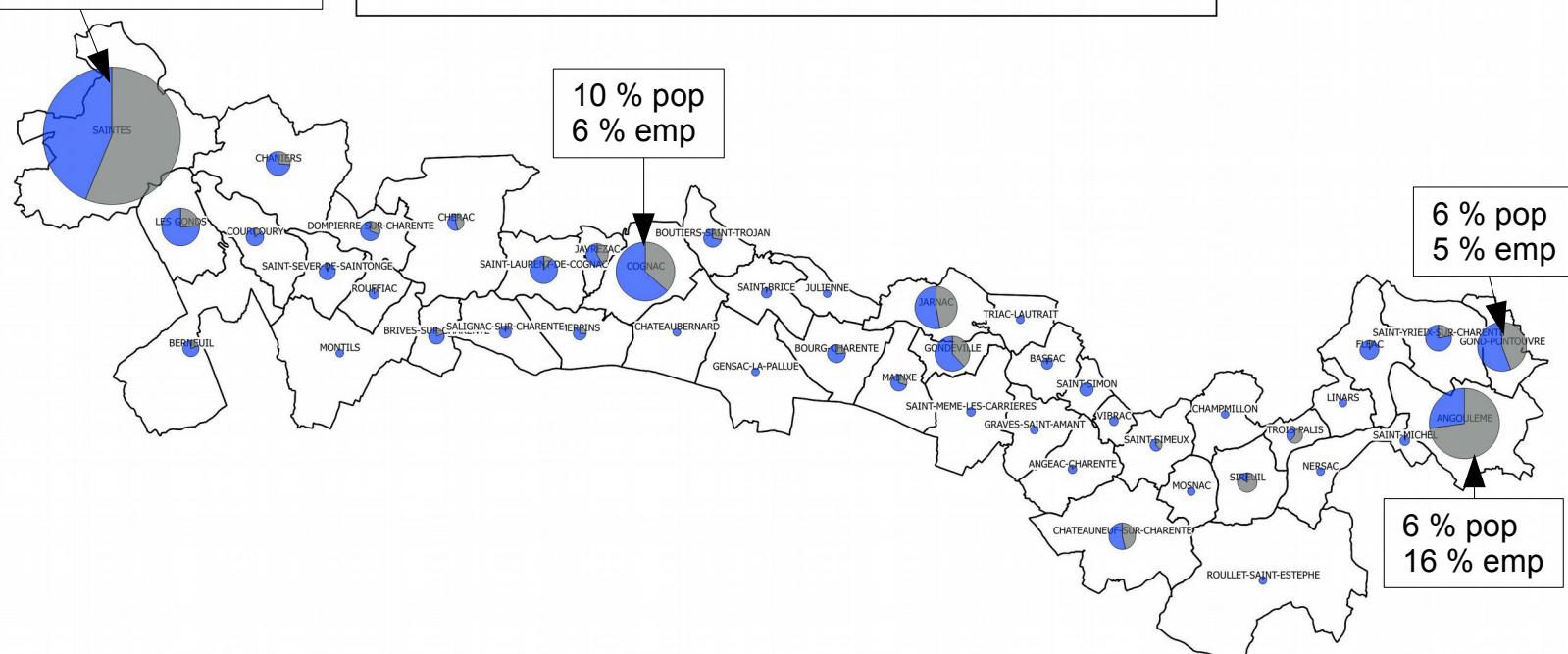
- *Réurrence des grandes crues* répertoriées au cours des derniers siècles : 1779, 1783 (la plus importante connue avant le XXème siècle), 1842, 1846, 1859, 1882, 1904, 1910, 1937, 1940, 1952, 1961, 1962, 1966, décembre 1982, janvier 1994 et novembre 2000
- *Crue de mars/avril 1962* : 159 mm en 11 j à Montbron, et 125 mm à Angoulême, événement majeur à Angoulême et plus modéré à Saintes
- *Crue de décembre 1982* : pluies régulières sur 25 j (350 mm) et pic d'intensité, *crue centennale* sur le TRI
- *Crue de janvier 1994* : série de fronts pluvieux en décembre sur des sols saturés par les fortes pluies automnales, crue cinquantennale



# Enjeux exposés

36 % pop exposée du TRI  
54 % emp exposés du TRI

## ENJEUX HUMAINS - ZONE D'ALEA MOYEN



LEGENDE  
Enjeux humains en zone d'aléa moyen  
(symboles proportionnels)

Population  
Emploi

| Niveau d'aléa | Population en zone inondable | Emplois en zone inondable |
|---------------|------------------------------|---------------------------|
| Fréquent      | 3 100 personnes              | 3 000 emplois             |
| Moyen         | 7 100 personnes              | 4 100 emplois             |
| Exceptionnel  | 11 300 personnes             | 8 000 emplois             |

## Enjeux exposés

- De nombreux autres enjeux dès l'aléa fréquent (Q20)
  - *Plus d'une dizaine d'installations d'eau potable*
  - *Deux stations d'épuration partiellement touchées*
  - *Un foyer d'hébergement et deux centres éducatifs*
  - *Cinq campings*
  - *Une quinzaine d'ICPE (distilleries en majorité)*
  - *Un musée, une église*
  - *Des routes départementales coupées*
  - *Des interrogations sur les réseaux*

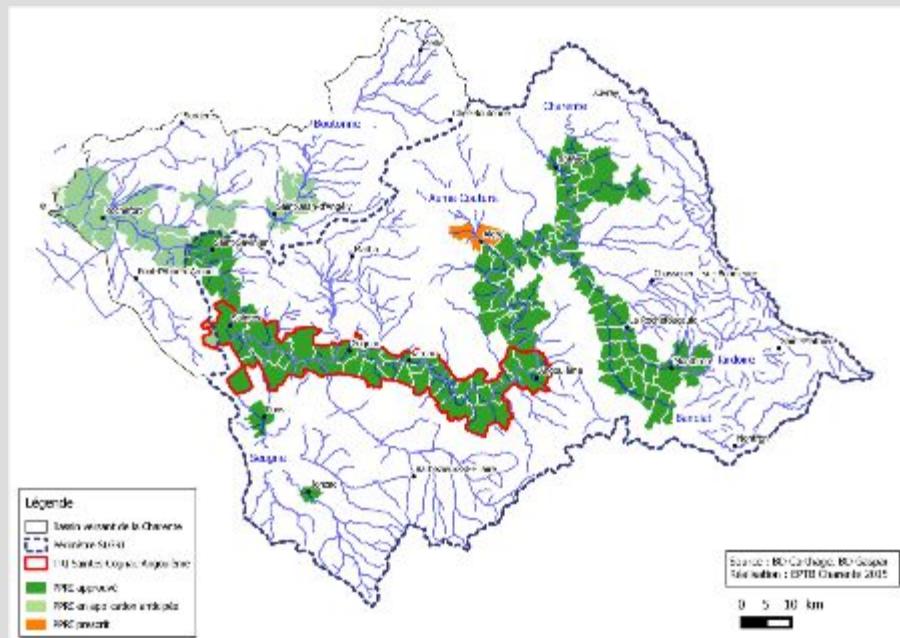
Mais peu d'information centralisée  
sur la vulnérabilité réelle  
de tous ces enjeux

# Connaissance phénomène de crue

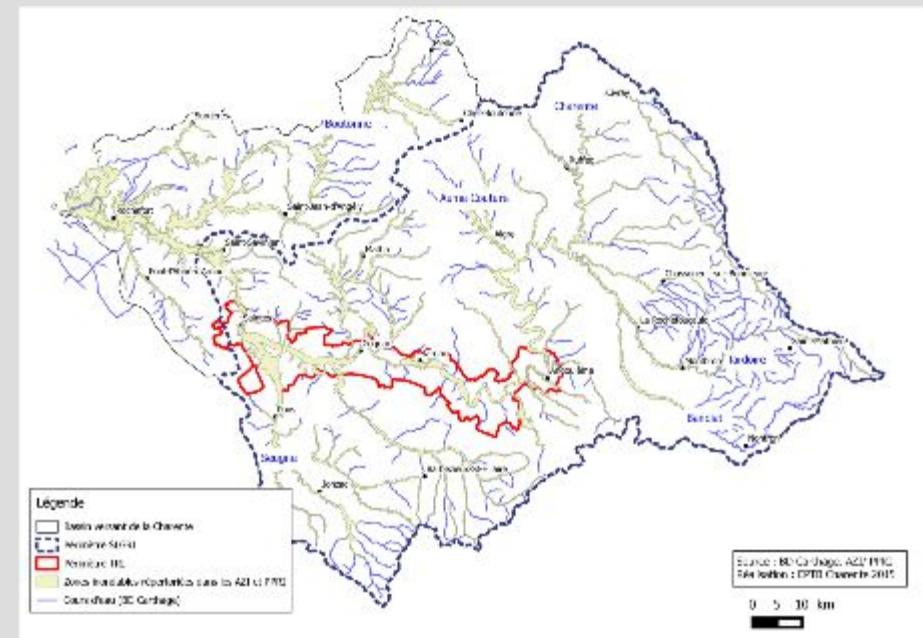
- Quelques caractéristiques
  - *Cinétique lente de la crue*
  - *Caractère saisonnier des crues (80 % entre décembre et mars)*
  - *Lit mineur de faible capacité* → débordements récurrents
  - *Lit majeur ample* → écrêtement
  - *Ecoulements contraints* par faible pente, marée, verrous topographiques, remblais...
  - *Ecoulements influencés* par aménagement du bassin versant : développement de l'urbanisation, pratiques agricoles...
  - *Forte densité d'ouvrages* en lit mineur (seuils...) → quel effet sur les crues ?

# Connaissance des zones d'expansion des crues

- Communes du TRI : couverture intégrale en PPRI, cartes DI
- Amont du TRI : quelques PPRI, AZI, têtes de bassin non couvertes, peu d'information sur les crues fréquentes

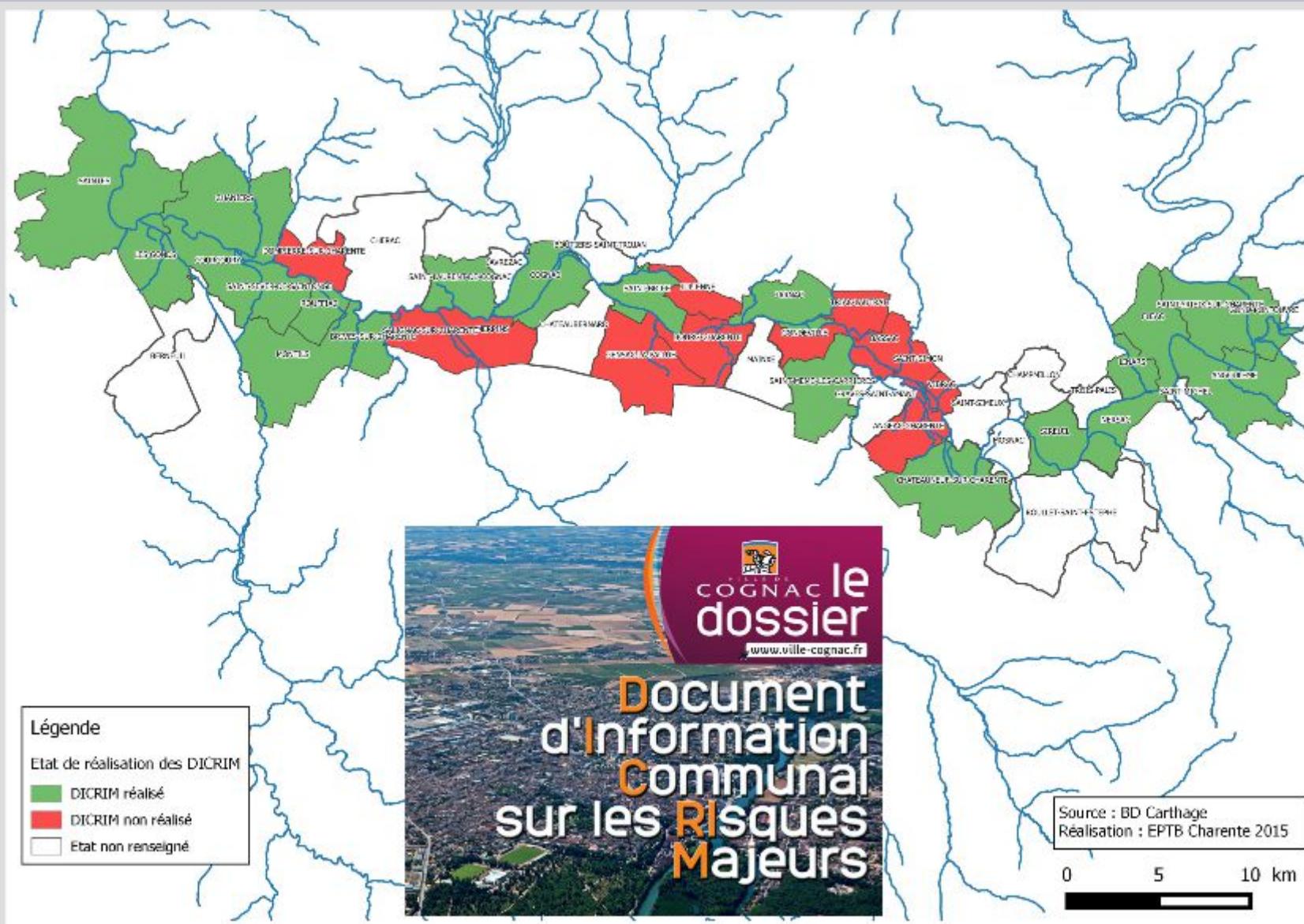


PPRI

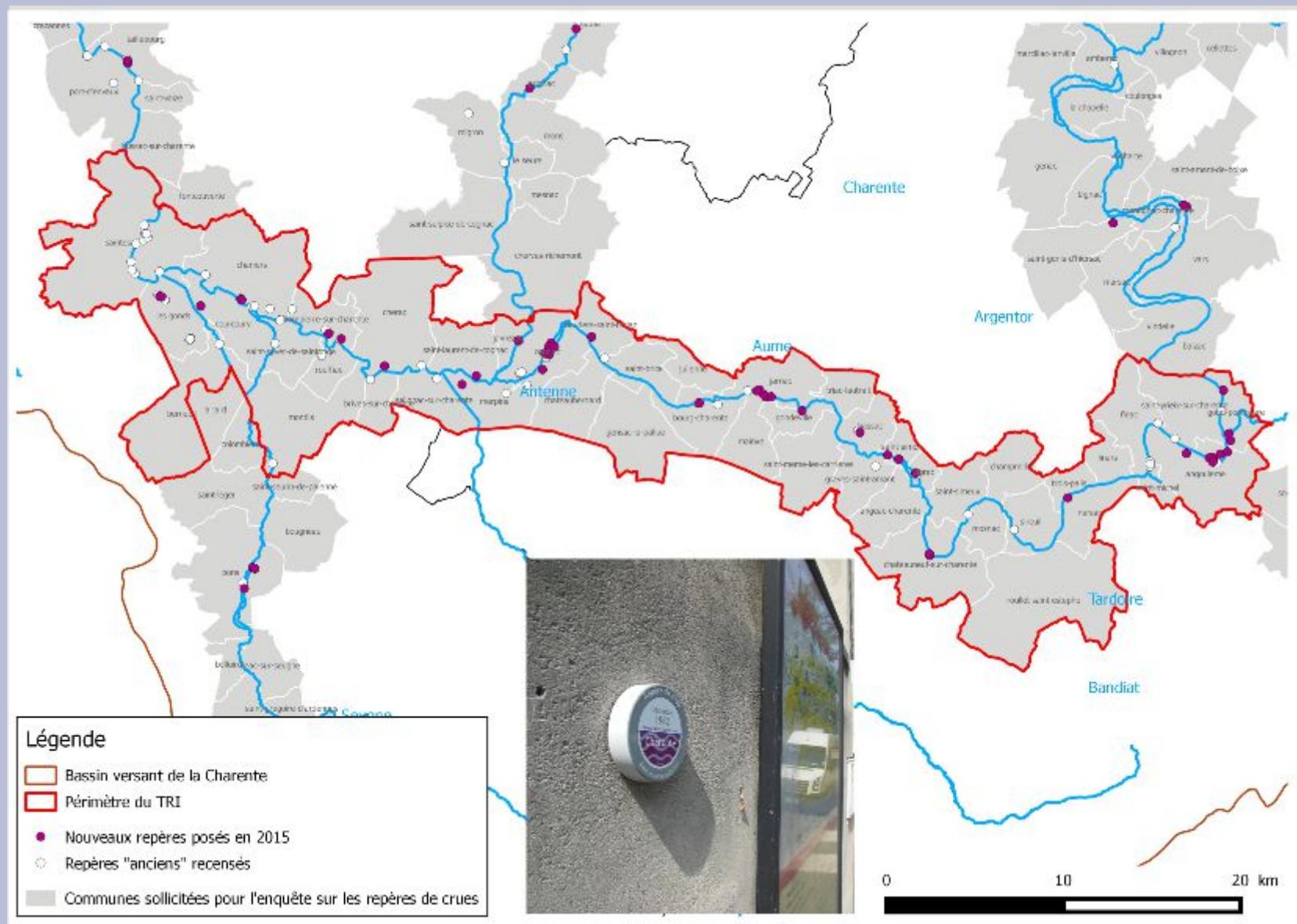


AZI

# Information préventive : le DICRIM



# Information préventive : les repères de crues → PAPI



Sur le TRI :

- 44 nouveaux repères posés en 2015 (+ 7 prévus à Saintes)
- 71 repères anciens recensés
- quelques panneaux d'information

# Information préventive : exposition → PAPI

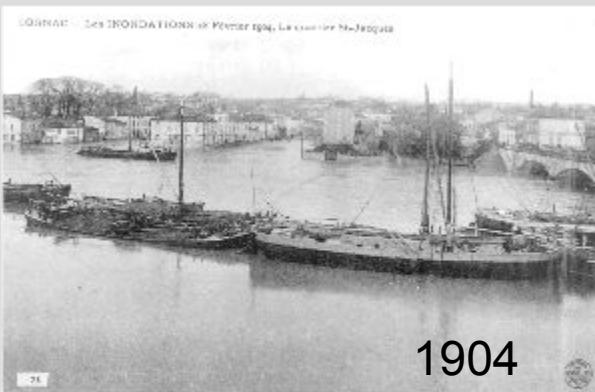


Accueillie depuis fin 2012 dans 14 communes du TRI

# **PISTES DE PROPOSITIONS STRATEGIQUES**

→ **quelques retours d'expérience à  
Cognac**

# Cognac et la culture du risque d'inondation



# Cognac et la culture du risque d'inondation



## > Le mot du Maire

Les populations résidant sur certaines zones du territoire français se doivent d'être informées des dangers qu'elles peuvent encourrir et comment s'en prévenir. Nous avons tous en tête les images, terribles, et les conséquences dévastatrices, de la tempête de 1999 ou, plus récemment, du passage de l'ouragan Katrike sur nos côtes charentaises.

Ces risques majeurs que notre commune peut subir nous les connaissons, nous devons tout faire pour les minimiser; mais si nous ne pouvons les maîtriser, nous devons les prévenir et préparer la population à cette éventualité.

Inondation, transport de matières dangereuses, risque industriel et aérien, autant d'événements exceptionnels qui peuvent causer graves et préjudiciables à la sécurité et à la salubrité publiques.

L'article L1252 du Code de l'Environnement stipule que : « Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il crée et sur les mesures de prévention pour s'en protéger ». Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRM), à pour objectif de répondre à ce mandat.

Michel Gouraudiac  
Maire de Cognac

**P 4 > Le dossier**

**> Le risque inondation**

Une inondation est une submersion d'une zone habituellement hors de l'eau. La commune de Cognac est soumise à 3 types d'inondation :

**Gestion de risque**

La gestion du risque inondation passe d'abord par la prévention qui s'appuie sur une surveillance continue des précipitations, du niveau des rivières phréatiques et de l'état hydrologique des sols. La carte et le bulletin d'information sont disponibles sur le site national : [www.risquerisques.gouv.fr](http://www.risquerisques.gouv.fr).

Il existe également un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente & Estuaire qui prend en compte 3 risques d'inondation : la submersion marine et le débordement des cours d'eau planétaires.

Il résulte des Accords de planétaires plus ou moins importants.

L'inondation par remontée de ripples phréatiques : les ripples phréatiques sont également dites « libres » car aucune couche imperméable ne les sépare du sol. Elles sont alimentées par la pluie, dont une partie s'intrave dans le sol et rejoint la nappe. Lorsque plusieurs années consécutives se succèdent, la recharge naturelle annuelle de la nappe par les pluies est supérieure à la moyenne et plus importante que les vagues annuelles vers les sources naturelles. Le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol, c'est l'inondation par remontée de nappe.

L'inondation par débordement de cours d'eau : elle est caractéristique aux trucs des cours d'eau après des pluies intenses ou d'inondation. Le cours d'eau sort de son lit naturel pour occuper un lit artificiel par submersion de berge ou par coulissements de digue et l'eau envahit les zones situées en bordure.

**> Le risque à Cognac**

**Localisation**

Cognac est susceptibile d'être inondé par 3 cours d'eau :

- La Charente, qui traverse la commune du nord-est au sud-ouest.
- L'Antenne, affluent de la Charente en rive droite, en aval du centre-ville, qui borde la limite ouest du territoire communal.
- Le Foulou du Roi, affluent de la Charente en rive droite, en amont du centre-ville, qui se jette dans le fleuve, en limite de la commune, au lieu-dit la Salagon.

Le risque inondation est connu et pris en compte grâce au Plan de Prévention du Risque Inondation de la Charente approuvé le 31/08/2000 et aux sites hydrologiques des cours inondables de l'Antenne, élaboré en avril 2006, et du Foulou du Roi, élaboré en juin 2006.

**Événements marquants**

On note 9 événements notables relatifs au risque inondation depuis 1980.

**> Les bons réflexes face au risque**

**AVANT**

À l'intérieur d'un bâtiment

- Couper le gaz et l'électricité.
- Ôter les entrées d'eau : portes, suspentes...
- Mettre au sec les meubles, objets, ustensiles et produits.
- Prévoir une réserve d'eau potable et de nourriture.
- Prévoir les moyens d'évacuation.

**À l'extérieur**

Sortir de son véhicule qui peut être emporté par la crue.

**À l'Antenne**

S'abriter de la zone dangereuse et se déplacer sur un point haut.

**PENDANT**

S'informer de l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance (orange, jaune, vert, bleu) :

**APRÈS**

Vider rapidement de leur eau les locaux encore inondés.

Nettoyer avec et désinfecter les pièces inondées.

Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Chasser l'eau que possible.

Déposer un dossier auprès de son assureur.

**P 8 > Le dossier**

**> Les moyens d'alerte**

La commune de Cognac ne dispose pas d'une sirène reliée au Réseau National d'Alerte (RNA). Une remise totale du RNA est en cours au niveau national. Celle-ci devrait aboutir courant 2013, à la mise en place du Système d'Alerte et d'Informatique de la Population (SAPI), dédié aux risques de risque. Dans ce cadre, une nouvelle sirène sera installée dans le centre-ville de Cognac sur le toit de l'école Paul Bert.

**> Le signal national d'alerte**

Le Réseau National d'Alerte (RNA) a pour but d'alerter la population en cas de danger imminent. La France a défini un signal unique au plan national Sécurité 2000-2010 du 12 décembre 2005. Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de 5 séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un silence de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Ce signal se doit pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois, ou avec les déclencheurs très brefs utilisés pour l'alarme des pompiers.

Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence permettant à chacun de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Si vous l'entendez en dehors du moment du test, appliquez les stratégies générales de sécurité. La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace. Elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou, le cas échéant, l'arrivée des secours en cas d'urgence.

Les caractéristiques de l'alarme et les consignes de protection seront diffusées par la radio : météo verso à l'heure de France Bleue, de France Info ou des radios locales.

# Cognac et la culture du risque d'inondation



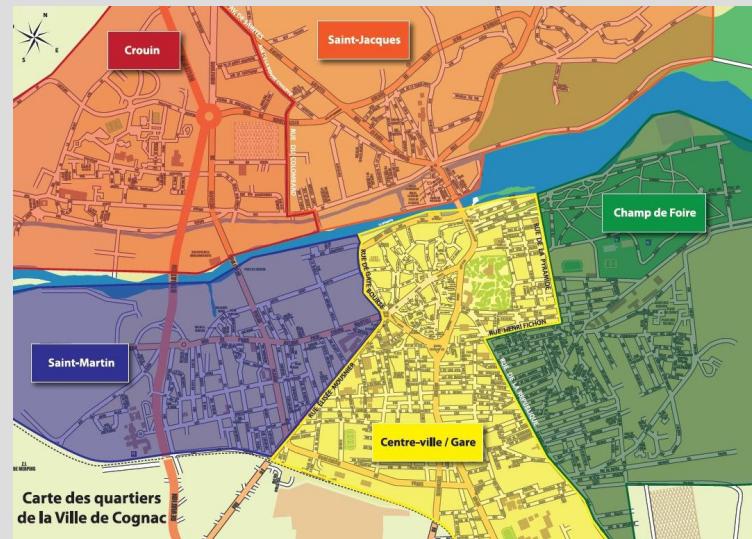
8 repères de la crue de décembre 1982 posés en 2015  
1 panneau d'information installé sur les quais

# Cognac et la culture du risque d'inondation



Vernissage de l'exposition « 1982 : la crue du siècle » à Cognac en novembre 2012  
Accueil de l'exposition en mars 2013 à l'Hôtel de Ville  
+ mise en place un week-end au marché couvert

# Cognac et la culture du risque d'inondation



## Conseils de quartiers

Espace ouvert à tous, de participation des habitants à la vie quotidienne de la ville  
→ lieu d'échange privilégié, de partage et de sensibilisation

# **PISTES DE PROPOSITIONS STRATEGIQUES**

→ **idées émergentes**

# « Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés »

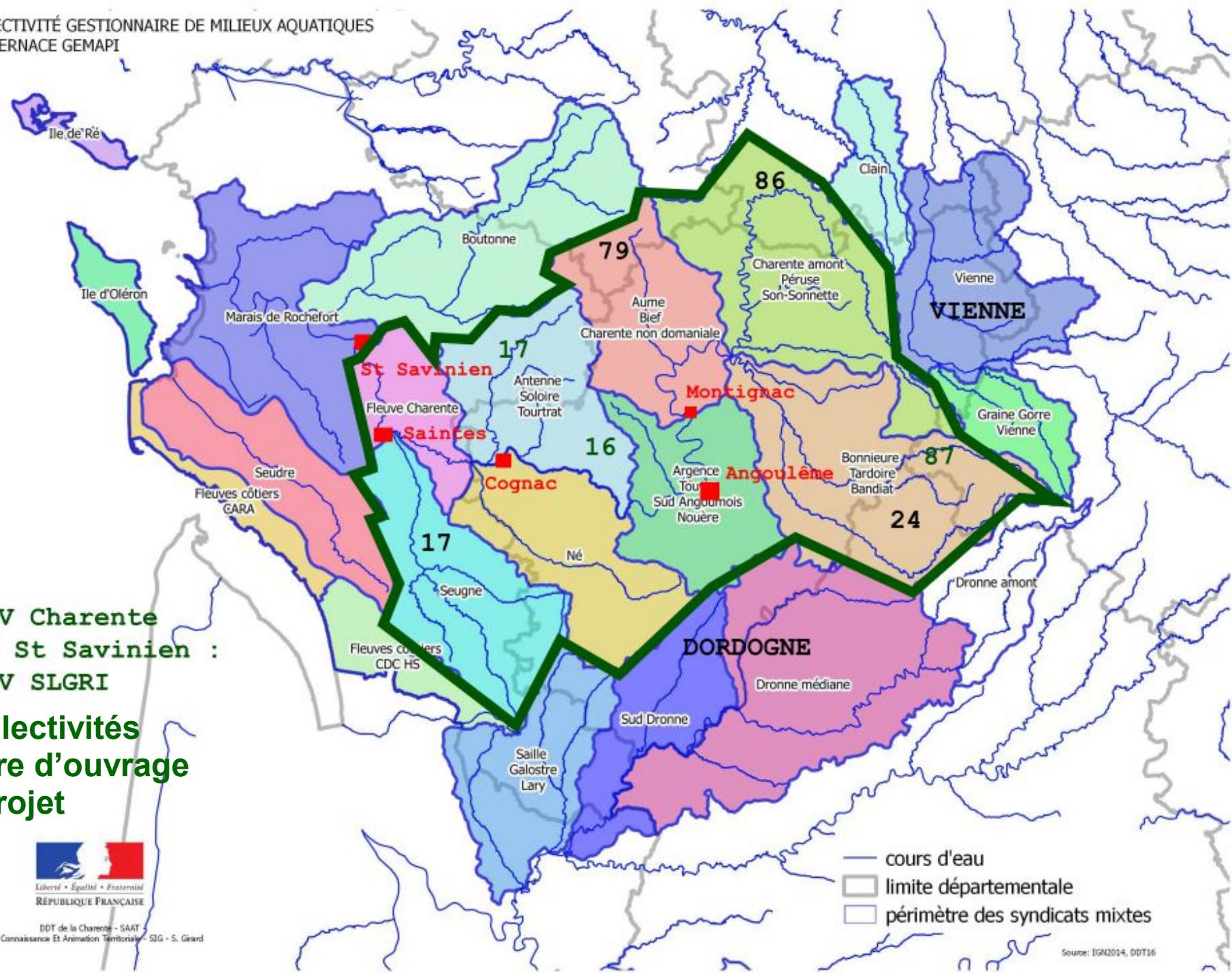
- **Améliorer la connaissance → identification des manques**
  - Contribution des territoires à la genèse des inondations
  - Diagnostic des versants : rôle sur le ralentissement dynamique (éléments de paysage... )
  - Connaissance des champs d'expansion de crue
  - Carte des zones inondables potentielles selon les prévisions
  - Effets du changement climatiques
  - Rôle sur les crues des ouvrages en lit mineur
  - Améliorer la connaissance des enjeux (humains, économiques, culturels, environnementaux) et leur vulnérabilité réelle
  - Améliorer les retours d'expérience post-crue
  - ...

# « Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés »

- **Partager la connaissance et développer la culture du risque**
  - Continuer le déploiement des outils actuel (DICRIM, expo...)
  - Développer des outils plus dynamiques, insister sur le lien passé/présent/futur
  - Former les élus, informer / sensibiliser scolaires, riverains dans la zone TRI et en amont
  - S'appuyer sur des outils d'échange : conseils de quartiers, relais citoyens...
  - Mettre en adéquation la connaissance des techniciens et la perception des populations
  - Capitaliser les retours d'expérience (connaissance des riverains...)
  - Mettre à disposition les outils nouveaux (VIGinond)
  - ...

# « Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés »

- **Gouvernance / maîtrise d'ouvrage pour les sujets évoqués précédemment :**
  - Pertinence d'échelle
  - Maître d'ouvrage
  - Acteurs concernés / Partenariats
  - Financements
  - GEMAPI
  - ...



## Calendrier des autres ateliers thématiques

- Atelier « Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes de ralentissement dynamique des écoulements » - [Mardi 1er décembre à 9h30 à Saintes](#)
- Atelier « Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité » - [Vendredi 4 décembre à 9h30 à Saintes](#)
- Atelier « Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés » - [Vendredi 11 décembre à 9h30 à Cognac](#)